

*Assurances
que Mr. de
Laval don-
ne au Roi de
Portugal.*

ne, & donna à Sa Majesté Portugaise des assurances verbales, capables de dissiper la crainte qu'inspire en cette Cour là, les progrès des Espagnols: il lui dit entre autres choses, que l'Empereur & les Hollandois se chargeoient des secours destinez pour la Catalogne, & que la Reine de la grande Bretagne avoit pour principal objet, la sûreté & l'avantage de la Couronne de Portugal; mais qu'il falloit que le Roi fit de plus grands armemens que ceux des années précédentes; que ses Ministres eussent plus de défiance aux avis & aux sentimens des Ministres & des Généraux Anglois, qu'ils n'ont eu jusques à présent, imputans aux Portugais tous le mauvais succès de la guerre de Castille.

ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de considérable
en FRANCE depuis le mois dernier.*

*Procès en-
tre l'Evê-
que d'Ole-
ron & l'Or-
dre de Mal-
te, sur la ju-
risdiction.*

I. IL est survenu un différent sur la jurisdiction, entre Mr. l'Evêque d'Oleron & Mrs. de l'Ordre de Malte, qui fait trop de bruit en France & en Italie, pour pouvoir me dispenser de donner ici à mes Lecteurs une idée du sujet de ce démêlé. Les Eglises de St. Jean de Berrante, de Libarrens, & de Larrebieu, situées dans le Pays de Soule, & visitées par Mr d'Oleron en 1709. font la matiere d'un procez, où l'Ordre de Malte est intervenu, prenant le fait & cause du Receveur du Grand Prioré de Toulose, du Commandeur de St. Blaise de Mons, & du Grand Prieur de